

LE GRAND SOIR

CopyLeft :
Diffusion autorisée
et même encouragée.

Merci de mentionner les
sources.

www.legrandsoir.info

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



lundi 4 novembre 2013

Ecotaxe : foutage de gueule ?

Bernard GENSANE

L'objectif officiel de l'écotaxe est (était ?) de réduire le trafic routier des poids lourds de plus de 3,5 tonnes. Voir [ici](#) ce qu'en dit le ministère de l'Écologie.

On imagine aisément qu'une taxe conçue par la droite n'allait certainement pas entraver la concurrence libre et non faussée dans une activité qui compte en son sein d'énormes entreprises dans toute l'Europe. Par exemple le transporteur allemand Willi Betz et ses 3 000 camions.

Si l'on lit attentivement l'exposé des motifs solférinien des Fauxcialistes, on trouve ceci, dans le droit fil de la pensée libérale :

" L'écotaxe vise à instaurer un cercle vertueux : dans une logique écologique, c'est un signal prix pour inciter à modifier les comportements en faveur de modes de transport plus durables ; elle permet aussi de faire payer l'usage des routes par l'utilisateur réel, tout en dégagant des recettes pour financer les infrastructures de transport, notamment le rail et le transport fluvial. Comme elle concerne aussi les camions vides, elle sera dissuasive et incitera les transporteurs à rationaliser leurs tournées. "

En principe, le prix du transport routier augmentant, les entreprises vertueuses étaient censées moins appeler aux camionneurs, d'où une diminution de la pollution.

Mais la prose gouvernementale dit aussi ceci :

" [les routes soumises à l'écotaxe] sont les routes nationales non payantes et les routes départementales qui contournent les itinéraires payants. Cela représente 15 000 kilomètres de routes : 10 000 kilomètres de routes nationales et 5 000 kilomètres de routes départementales ou communales dans 65 départements.

Le décret définissant le réseau routier où les camions devaient être taxés est [ici](#).

Dans ce décret, l'écotaxe ne serait appliquée que sur le réseau routier « local ». En d'autres termes, la grande majorité du transport routier européen, qui n'utilise que les autoroutes, serait épargné. Les Danois pourront continuer à manger des courgettes espagnoles en hiver sans être taxés.

Les autoroutes à péage ne seront donc pas concernés (dis merci, Vinci). Les autoroutes gratuites périurbaines, quant à elles, le seront. Les routiers qui empruntaient des quatre voies ou des nationales seront tentés de rejoindre les autoroutes et donc d'alimenter les caisses de Vinci et des autres propriétaires privées de nos autoroutes construites avec l'argent public et bradées par Chirac. Les esprits curieux se demandent d'ailleurs pourquoi on n'a pas directement intégré l'écotaxe au péage autoroutier.

La société privée Ecomouv', chargée du recouvrement de la taxe, se frotte les mains. Elle sera de toute façon remboursée. Cette société est présidée par Daniele Meini, président d'Autostrade Portugal et Sergio Battiboia, gérant d'Autostrade Italia. Des spécialistes qui ne connaissent pas le conflit d'intérêt.

Nous sommes bel et bien en présence d'un scandale d'Etat. Voir [l'article très complet de Mediapart](#) à ce sujet.

On dit que si l'écotaxe était appliquée, le prix du porc augmenterait de 2 centimes le kilo. Insupportable même si la santé des Français qui inhalent les gaz d'échappement de 600 000 camions par an est en cause. Mimolette Ier a bien eu raison d'avancer en reculant face aux patronat du pays breton.

<http://bernard-gensane.over-blog.com>

<http://www.legrandsoir.info/ecotaxe-foutage-de-gueule.html>